

PENDANT CE TEMPS LÀ À JULLIÉ

Les années passent et les choses évoluent à Jullié : le notaire Jean Baptiste Teyras n'est plus de ce monde. Mort la même année que Georges Antoine, il est inhumé à deux pas de lui, dans la chapelle Saint François de Sale. Dorénavant, ce sera Ennemond Chanorier qui se chargera du greffe des terres de la Roche et qui deviendra le notaire attitré de Guillaume.

Tout comme son père, lors des moments importants de la vie julliatonne, le nouveau seigneur joue son rôle de représentation essentiel pour donner à chacun les gages de son autorité sur la communauté villageoise. Malgré la présence de plusieurs boulangers au bourg de Jullié, le charpentier Joseph Balland décide en 1751 de construire un four pour cuire son pain couplé à un fournier pour faire la lessive dans le terrain¹ qui lui appartient mitoyen de la cure. En vertu de considérations utiles à la cure et à la communauté villageoise, le droit de construction lui est accordé sous réserve d'en garantir l'usage au curé qui n'aura d'autre obligation que de prévenir Balland deux jours avant de s'en servir. Garants des intérêts de la communauté villageoise et parce que le projet impacte directement la cure qui lui appartient, les représentants du luminaire ainsi que les principaux administrateurs de la fabrique sont présents à la signature de l'acte devant Perrachon, le notaire de Juliénas. Guillaume est là en temps que haut justicier pour consentir à ce que la concession porte son plein et entier effet. Le four sera construit en prenant appui sur le mur de clôture de la cure qui pourra être rehaussé par Balland qui devra y ouvrir une porte à ses frais afin que le curé puisse pénétrer dans le fournier. Nous faisant prendre conscience de la grande valeur des résidus les plus modestes, la braise et les cendres recueillies sur la sole resteront la propriété du charpentier. Quant aux portes d'accès de la bâtisse, elles seront pourvues chacune de deux verrous afin de garantir à chacun la confidentialité du lieu ! Les habitants accueillent le projet de cette construction comme une aubaine car ils resteront déchargés de l'obligation de construire un édifice que le curé Basset aurait été en droit d'exiger de leur part comme il a exigé à son arrivée à Jullié la remise en état de sa cure construite vingt ans plus tôt!

Désormais à Jullié, le vin se vend bien et pour une certaine tranche de la population, la prospérité s'en ressent. La pièce de vin s'échange jusqu'à vingt sept livres et les tonneaux désormais exclusivement à la

1 À l'emplacement de l'église actuelle .

jauge mâconnaise et en chêne valent quatre livres. Les paiseaux² servant de tuteurs aux jeunes vignes sont quant à eux obtenus à partir des saules et des peupliers qu'on émonde. Respectant la *règle des cent* encore en usage au XX^e siècle³, Antoine Teyras, le notaire, vend des vignes entre soixante dix et soixante quinze livres la coupée. Bientôt, pour le commerce du vin, on n'utilisera plus la botte comme unité de vente mais la pièce qui vaut deux asnées⁴. Le marché parisien est soutenu et les marchands de vins pour la ville de Paris de Jullié: Savoye, Condemine ou Martinon ont fort à faire pour répondre à la demande. Ils ne sont pas seuls à la besogne. Des marchands originaires de Fleurie, Beaujeu et Mâcon promènent également leur tasse dans les caves de la paroisse ! Les voituriers d'eau de Digoin pointent leur nez à Jullié et on recense un certain nombre de marchands de la capitale en affaire avec leur complices julliatons. L'épouse de Philippe Saulnier, le tanneur de Jullié, qui n'est pas rebutée par le prix d'une telle démarche, emprunte trois cent livres au marchand de vins Jean Condemine pour dégager son mari de ses obligations militaires au régiment de Béarn. Autre preuve de l'émancipation féminine qui s'affirme, Émilie Bergeron, la veuve de Michel Sangouard, passée maîtresse dans l'art de la tonnellerie, perpétue la production de fûts malgré le décès de son mari et dirige de main de maître la partie commerciale de l'entreprise. Elle vend deux cent tonneaux neufs à Marguerite Valloux, la veuve de Louis-Antoine Janin d'Envaux⁵, confrontée seule, elle aussi, à la gestion d'une exploitation jusqu'alors strictement entre des mains masculines. Désireux de marquer ostensiblement sa réussite sociale, le marchand de vins Antoine Condemine met 7400 livres dans la corbeille de la mariée⁶, pour doter sa fille Antoinette qui se marie avec Antoine, le fils de Joseph Lanayrie le procureur fiscal. Cette petite fortune qui conviendrait à l'acquisition de quatre hectares de vigne laisse deviner l'aisance procurée par le commerce du vin! D'ailleurs, en 1752, le bureau des Aides de la place Bellecour présentant cette aubaine et souhaitant ajuster la Taille aux rendements réels de la vigne, demande des comptes aux producteurs de Jullié. Cette déclaration de récolte qui dissimule son nom préfigure le risque bien réel d'un ajustement d'imposition qui ne saurait tarder ! Alors que la plupart des filles ne disposent que de quelques dizaines de livres pour dote de mariage,

2 Les échalas

3 Longtemps l'usage a été de vendre l'hectare de vigne de vingt cinq coupées cent fois le prix de la pièce de vin, soit en moyenne quatre fois la valeur brute de sa production annuelle.

4 L'asnée de Belleville vaut 107,72 litres

5 Ancien officier au régiment de Bassigny

6 Sans compter la valeur du trousseau estimée à 600 livres

Joseph Lanayrie, le procureur fiscal qui est un marchand renommé dote sa fille Aymée de deux mille cent livres. Vincent Perrachon, le notaire dote la sienne de onze cent livres !

Ces quelques détails de la vie de la communauté témoignent de l'intensité de l'activité économique qui y règne et de la prospérité qui en découle. A tel point que, la tuile ayant presque exclusivement remplacé la paille, les notaires ne spécifient plus le matériau qui couvre les toits. La perspective d'une opulence durable laisse entrevoir la possibilité de dépenses qui seraient apparues inopportunes en d'autres temps. Les tout jeunes enfants ont désormais une portion du cimetière qui leur est consacrée. A ce propos, le cimetière se remplissant peu à peu, on se voit contraint d'échanger sa partie nord, dont l'enrochement interdit le creusement des fosses, contre un coin de terrain d'un demi-quart de coupée appartenant à un voisin au sud de l'église. D'une aisance mieux partagée, les gens en vue à Jullié sont de plus en plus nombreux à être enterrés au sein de l'église ou à acheter à la lumineaire le droit d'y construire un banc. D'ailleurs, cette période particulièrement faste est mise à profit par les habitants de Juliénas, Chénas et Chiroubles pour agrandir leur église.